



ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE DE
NEUCHÂTEL

Règlement d'application du RÈGLEMENT DE DISCIPLINE

version 2.0

Adopté par le Comité scolaire le 20 avril 2010

Règlement d'application des Centres ESRN

1. Le règlement d'application des Centres ESRN est subordonné au règlement général de discipline.

2. **Comportement durant les activités sous la responsabilité directe de l'Ecole**

2.1 Périmètre scolaire et bâtiments

- Le périmètre scolaire est soumis à l'interdiction générale de circuler et aucun moyen de transport sur roulettes n'y est autorisé, sauf cas particuliers.
- L'entrée dans les bâtiments est réservée aux élèves qui ont des leçons ou aux personnes qui y sont autorisées.
- Les élèves ne quittent pas le périmètre scolaire sans autorisation, sauf pour les déplacements entre les lieux d'enseignement.
- Pendant les grandes récréations, les élèves sortent des bâtiments.
- En dehors du temps scolaire, les élèves sortent des bâtiments et peuvent profiter de l'espace de récréation pour autant que les leçons ne soient pas perturbées par des courses, des cris ou des jeux bruyants. Ils ne stationnent pas devant les fenêtres des locaux occupés par d'autres camarades.

2.2 Restrictions

- Les élèves sont soumis à l'interdiction absolue de fumer, de consommer et de détenir de l'alcool et toute autre drogue.
- Les élèves ne portent pas de couvre-chefs dans les salles de classe, sauf cas particuliers.
- Dans les bâtiments, les élèves s'abstiennent de mâcher, boire et manger sauf dans des espaces réservés à cet effet.
- Les jouets et les jeux jugés dangereux sont interdits.

2.3 Appareils électroniques

- Toute utilisation d'appareil électronique non destiné à l'enseignement est interdite dans les bâtiments scolaires. Ces appareils peuvent être tolérés dans la cour pour autant que les utilisateurs respectent les lois en vigueur.
- En cas de doute sur l'utilisation abusive d'un appareil électronique, l'élève a l'obligation, sur demande d'un enseignant ou d'un membre de la direction, d'en présenter le contenu. Le cas échéant, les textes, films ou images non autorisés seront signalés aux parents et des sanctions seront envisagées.

2.4 Fréquentation

- Les procédures relatives aux excuses, absences, congés et dispenses sont décrites dans l'Agenda scolaire de l'élève.

2.5 Sécurité

- Les élèves prennent connaissance des mesures de sécurité et du plan d'évacuation affichés dans chaque salle.

2.6 Usage abusif de la raison sociale ESRN

La vente d'objets ou la collecte d'argent par des élèves en utilisant abusivement la raison sociale ESRN est punie.